

ÉLECTION PROVINCIALE 2022 : GUIDE DE PARTICIPATION

Les élections provinciales auront lieu le jeudi 2 juin 2022!

Notre guide de participation comprend des informations sur les sujets suivants :

- Les types de décisions dont la province est responsable en matière de sécurité du revenu.
- Comment voter et où voter
- Comment parler aux candidats locaux et mettre vos préoccupations en avant

Nous avons également inclus des guides d'enjeux sur les principales questions de sécurité du revenu, comme l'aide sociale et les droits des travailleurs, que vous pouvez utiliser à titre d'information et pour orienter les questions posées à vos candidats locaux.

De quoi le gouvernement provincial est-il responsable en matière de sécurité du revenu?

Le gouvernement provincial est chargé d'établir les lois, règlements et niveaux de financement d'Ontario au Travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Il est responsable de ce qui suit :

- les lois officielles, règlements et directives politiques qui orientent OT et le POSPH;
- les tribunaux et les commissions judiciaires tels que la Commission de la location immobilière et le Tribunal de l'aide sociale (TAS) qui interprètent la législation et rendent des décisions sur les litiges;
- les décisions ou les modifications apportées aux règlements qui régissent la conception et la mise en œuvre de ces programmes.

Les décisions comprennent ce qui suit :

- fixer les limites de ce que les personnes recevant des soutiens dans le cadre de ces programmes peuvent gagner, conserver et maintenir en termes d'actifs (voitures, biens, etc.);
- décider comment les revenus et les prestations d'OT et du POSPH interagiront avec d'autres programmes de prestations comme l'Assurance-emploi (AE);
- fixer les montants des taux mensuels pour les personnes recevant l'aide sociale;
- décider qui est autorisé à accéder aux programmes provinciaux d'aide sociale.

La province est également responsable de l'adoption et de l'application de la Loi sur les normes d'emploi, qui régleme ce qui suit :

- taux de salaire minimum;
- jours fériés;
- taux des congés payés;
- règles relatives au licenciement;
- types de contrats de travail;
- nombreuses autres questions liées au travail.



ÉLECTION PROVINCIALE 2022 : AGISSEZ!

Les périodes de campagne électorale peuvent être mises à profit pour soulever les questions liées à la pauvreté qui vous tiennent à cœur.

Avant le jour du scrutin, pendant la période de campagne, vous pouvez faire pression sur les candidats pour qu'ils vous disent, à vous et à votre communauté, quelle est leur position et celle de leur parti et ce qu'ils feront au sujet des problèmes liés à la pauvreté en Ontario.

Votre rôle au moment des élections :

- Demandez à tous les candidats politiques de votre région quelle est leur position sur votre question.
- Tenez les candidats responsables des positions de leur parti ou des politiques ou des lois qu'ils ont soutenues.
- Concentrez-vous sur l'objectif de faire de la pauvreté un enjeu électoral et d'amener vos candidats politiques locaux à prendre des engagements que vous voulez qu'ils honorent.

Au cours d'une campagne électorale, vos candidats locaux sont en pleine période électorale, ce qui signifie :

- qu'ils ne veulent pas de mauvaise presse;
- qu'ils ne veulent pas faire de promesses publiques qui pourraient être utilisées contre eux à l'avenir;
- qu'ils veulent vous montrer qu'ils se soucient de vous pour pouvoir être élus.

Jusqu'au jour de l'élection, vous pouvez :

- attirer l'attention sur le besoin urgent de réparer le système d'aide sociale et d'améliorer et d'étendre l'accès aux droits des travailleurs;
- faire pression sur les candidats politiques pour qu'ils s'engagent à : augmenter les taux;
- mettre en place d'un système d'aide sociale accessible, intégré, réactif, complet et simple; améliorer l'accès à la justice; et concevoir et appliquer des lois sur l'emploi plus équitables et plus justes;
- construire un noyau solide de personnes qui s'attachent à tenir vos candidats politiques responsables.
- organiser une réunion de tous les candidats ou y assister ou écrire aux organes de presse locaux.

Assister aux réunions générales des candidats dans votre région

- Préparez des questions pour les candidats sur les problèmes auxquels votre communauté locale est confrontée. CONSEIL : Vous pouvez utiliser nos guides de questions pour vous aider à formuler des questions et des détails.
- Demandez à un groupe d'amis d'y participer et posez une question différente à chaque membre du groupe.
- Essayez de parler de votre expérience, mais soyez bref ou brève.
- Prenez note des réponses des candidats. Publiez l'information sur vos comptes de médias sociaux.
- Si vous assistez à une réunion en personne, essayez de rester dans les parages pendant la période de questions, afin de discuter davantage de vos problèmes avec les candidats. Comment trouver votre réunion locale des candidats :
 - vérifiez auprès de votre clinique juridique locale, des groupes communautaires et des organisations locales;
 - consultez les sites Web des partis politiques, les médias sociaux, les médias locaux ou Google;
 - consultez les panneaux d'information de votre bibliothèque locale.

Vous pouvez également appeler les bureaux de vos candidats locaux et demander à parler directement avec eux!



ÉLECTION PROVINCIALE 2022 : COMMENT VOTER ET OÙ VOTER

Comment voter et où voter

Élections Ontario dispose des renseignements les plus à jour sur la façon de voter et l'endroit où le faire : <https://eregistration.elections.on.ca/fr/home>

Leur site Web comprend également une option d'inscription en ligne permettant aux électeurs de vérifier leur statut ou de s'ajouter à la liste électorale.

Les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe peuvent voter dans la région où elles ont vécu pendant les 5 semaines précédant la date du scrutin. Les banques alimentaires et les refuges peuvent offrir aux personnes sans logement un « certificat d'identité et de résidence ».

Si votre nom ne figure pas sur la liste électorale le jour du scrutin, vous pouvez vous inscrire sur place au bureau de scrutin associé à votre adresse (consultez le site Web d'Élections Ontario pour obtenir ces renseignements pendant la période électorale).

Selon Élections Ontario, il n'est pas nécessaire de présenter une carte d'identité avec photo pour voter. Si vous choisissez de fournir une pièce d'identité avec photo, il n'est pas nécessaire que votre apparence corresponde à la photo. Vous n'avez pas besoin de fournir d'informations sur votre sexe ou votre expression de genre lorsque vous allez voter. Il est possible d'afficher votre pièce d'identité sur un appareil mobile. Les cartes d'identité internationales ou les cartes de résident permanent ne sont pas acceptées.

Vérifiez que vous êtes sur la liste électorale, mettez à jour votre adresse ou inscrivez-vous pour voter :

<https://eregistration.elections.on.ca/fr/home>

Découvrez les différentes façons de voter (en personne, par courrier, etc.) :

<https://www.elections.on.ca/fr/voting-in-ontario/how-to-vote.html>

Utilisez votre code postal pour savoir dans quelle circonscription vous vivez :

<https://voterinformationsservice.elections.on.ca/fr/election/search?mode=postalCode>

En savoir plus sur les partis politiques et leurs programmes :

Parti vert de l'Ontario : <https://gpo.ca/>

Parti libéral de l'Ontario : <https://ontarioliberal.ca/fr/>

Nouveau Parti démocratique de l'Ontario : <https://fr.ontariondp.ca/>

Parti progressiste-conservateur de l'Ontario : <https://ontariopc.ca/fr/>

La liste complète de tous les partis politiques inscrits :

<https://finances.elections.on.ca/fr/registered-parties>



ÉLIMINEZ LA PAUVRETÉ MAINTENANT!

LES TAUX D'AIDE SOCIALE SONT TROP BAS

Ce que vous pouvez faire : demandez que les taux d'aide sociale soient augmentés; demandez aux candidats s'ils le feront, de combien, dans quel délai, et s'ils indexeront les augmentations de taux sur l'inflation.

- Les personnes bénéficiant de l'aide sociale vivent dans une grande pauvreté.
- Elles n'ont pas les moyens de s'offrir une alimentation adéquate, un logement décent et des fournitures médicales.
- Près de 60 % des utilisateurs de banques alimentaires bénéficient de l'aide sociale.
- Leur situation est de plus en plus désespérée, car les taux sont gelés depuis 2018, alors que l'inflation continue d'augmenter de plus de 11 %.
- Un célibataire prestataire d'Ontario au travail reçoit 733 \$ par mois.
- Une personne vivant seule se qualifiant au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) reçoit 1 169 \$ par mois.
- En même temps, l'Ontario économise de l'argent grâce à la réduction du nombre de dossiers. Le nombre de dossiers d'OT est inférieur de près de 22 % à celui du début de la pandémie. Le nombre de dossiers du POSPH a diminué de 4 %.

LES RECOUVREMENTS MAINTIENNENT LES GENS DANS LA PAUVRETÉ

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils s'engagent à mettre fin à tous les recouvrements afin que les personnes vivant dans la pauvreté ne soient pas pénalisées pour avoir accès à d'autres prestations ou pour gagner de petits revenus.

- Le gouvernement de l'Ontario recouvre dollar pour dollar les prestations fédérales telles que les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) et l'Assurance-emploi (AE) des familles bénéficiant d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Même au plus fort de la pandémie, l'Ontario a recouvré 50 % des 200 premiers dollars de la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cela signifie que les personnes pauvres ont conservé une moindre part de leurs prestations d'aide liée à la pandémie, au moment où elles en avaient le plus besoin.
- Les recouvrements créent un plafond sur le revenu qui piège les gens dans la pauvreté.
- Le gouvernement provincial a économisé des millions de dollars en recouvrant des clients de l'aide sociale grâce aux prestations fédérales en cas de pandémie.

LA DISCRIMINATION CONTRIBUE À L'AUGMENTATION DU TAUX DE PAUVRETÉ

Ce que vous pouvez faire : demandez aux candidats ce qu'ils ont l'intention de faire pour atténuer la pauvreté de tous les groupes en quête d'équité.

- Les taux de pauvreté sont plus élevés pour les femmes, les Autochtones et les personnes racisées.
- Les personnes handicapées en âge de travailler sont environ deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.
- Les nouveaux immigrants ont un taux de faible revenu de 31,4 %, soit plus du double de celui des non-immigrants, qui est de 12,5 %.
- Les personnes ayant un statut d'immigration précaire sont particulièrement défavorisées et peuvent rencontrer des obstacles pour accéder aux prestations publiques.
- Les personnes racisées ont un taux de faible revenu de 21,3 %, soit près du double du taux de 11,5 % des résidents non racisés de l'Ontario.
- Plus de 30 % des célibataires en âge de travailler en Ontario auront un faible revenu en 2020.

Les taux d'aide sociale doivent être augmentés de manière sensible et immédiate!

Mettez fin aux recouvrements sur TOUTES les prestations!

Les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les personnes racisées et les personnes ayant un statut d'immigration précaire ne devraient pas connaître des taux de pauvreté plus élevés!



ACCROÎTRE L'ACCÈS NUMÉRIQUE

ACCÈS NUMÉRIQUE POUR TOUS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats de financer les cliniques et les clients sous la forme d'une prestation mensuelle d'accès numérique afin de garantir que chacun puisse accéder aux services dont il a besoin.

- Les audiences à distance sont désormais l'option par défaut des tribunaux de justice sociale.
- Les demandes d'audience en personne ne sont accordées que pour des mesures d'adaptation prévues par le Code des droits de la personne de l'Ontario ou si les personnes peuvent prouver que le format d'audience par défaut serait injuste pour elles. Il incombe donc aux personnes de prouver leurs besoins.
- L'accès aux tribunaux en ligne peut être difficile pour de nombreuses personnes. Les portails en ligne ne sont pas toujours créés en tenant compte des utilisateurs. Par exemple, il y a eu peu de consultation avant la mise en place des portails en ligne de la Commission de la location immobilière.
- Les tribunaux en ligne sont inaccessibles aux personnes ne possédant pas de compétences numériques ou ne disposant pas d'un service Internet fiable.
- Les terminaux d'accès public au Tribunal de l'aide sociale ne sont disponibles sur demande que dans quatre grands centres qui sont trop éloignés pour beaucoup. L'accès à ces terminaux se fait sur demande et au cas par cas.

L'ACCÈS NUMÉRIQUE EST NÉCESSAIRE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'AIDE SOCIALE

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats d'inclure les utilisateurs lors de la conception des processus et des outils numériques, et de s'assurer qu'il existe des modèles hybrides avec des options à la fois numériques et en personne pour les audiences et l'accès aux travailleurs sociaux.

- Les nouveaux plans de modernisation de l'aide sociale prévoient une utilisation accrue d'outils accessibles uniquement en ligne.
- MesPrestations est une plateforme en ligne permettant aux clients de communiquer avec les agents chargés du traitement des dossiers, de télécharger et de recevoir des documents, et d'examiner les paiements, les trop-perçus et autres décisions.
- Un autre outil en ligne est la demande d'aide sociale numérique (SADA). Il s'agit d'une application centralisée en ligne. Elle utilise des menus déroulants qui peuvent ne pas fournir toutes les options pour les circonstances et les mesures d'adaptation individuelles.
- L'utilisation de cet outil en ligne pourrait accroître les obstacles à l'accès à l'aide sociale.

COÛTS DE LA NUMÉRIISATION

Ce que vous pouvez faire : Faites connaître aux candidats les défis qui se présentent à vous personnellement. Partagez vos histoires, celles de vos clients, ou aidez vos clients à partager leurs histoires.

- 29 % des personnes handicapées qui ont également recours aux banques alimentaires n'ont « aucun accès à un Internet haute vitesse régulier ou fiable ».
- Les tarifs actuels des forfaits de données des téléphones cellulaires canadiens sont les plus élevés ou parmi les plus élevés au monde et sont complètement inabordables pour les prestataires d'aide sociale.
- Il n'y a pas d'augmentation des taux d'aide sociale ni de mise en œuvre d'une prestation d'accès numérique pour aider à couvrir les coûts de l'accès numérique ou pour fournir une formation à la littératie numérique.
- Les audiences numériques et à distance des tribunaux ajoutent une barrière à la communication dans les cas où la traduction et l'interprétation sont nécessaires.
- Grâce à l'utilisation accrue des audiences à distance et des outils numériques, les cliniques et les clients sont touchés par le coût de la numérisation.

La numérisation peut constituer un obstacle à l'accès à l'aide sociale

L'accès numérique est une question d'accès à la justice

Les services uniquement en ligne créent des obstacles à la communication et ne répondent pas aux besoins de traduction et d'interprétation!



AMÉLIORER LA MODERNISATION DE L'AIDE SOCIALE (1)

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE SOCIALE

Ce que vous pouvez faire : Demandez une augmentation sensible et immédiate des taux d'aide sociale et la fin des règles punitives.

- De 2020 à 2024, la province subira une refonte unique en son genre qui modifiera la prestation de l'aide sociale.
- La prestation de l'aide sociale relève toujours du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.
- Les décisions relatives à l'éligibilité et au montant des prestations seront pour la plupart retirées des bureaux locaux et centralisées par la province.
- Les municipalités ou les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ne géreront plus l'aide financière, mais se concentreront sur les services de « soutien à la stabilité ».
- Il y aura une centralisation du système téléphonique et du processus de demande grâce à la demande d'aide sociale numérique (SADA).
- Il y a l'automatisation des déterminations d'admissibilité basées sur le risque par le biais de rapports de crédit de tiers avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Equifax.
- On constate une utilisation accrue des outils numériques au moyen du portail de communication en ligne, MesPrestations.
- La co-conception a lieu uniquement entre la province et les municipalités/GSMR/CADSS, et non avec les clients.

GRANDS PROBLÈMES DU NOUVEAU PLAN

Ce que vous pouvez faire : Demandez la suspension du processus de modernisation jusqu'à ce que le déploiement effectué jusqu'à présent soit étudié, que les résultats soient rendus publics et que les clients soient consultés. Demandez la transparence des modèles de financement et le financement de nouveaux services d'accompagnement.

Dans le cadre du nouveau plan :

- Les taux d'aide sociale (gelés depuis 2018 malgré une inflation de 11 %) ne vont pas augmenter.
- Il existe encore plus de 800 règles punitives et de recouvrements pour les clients de l'aide sociale.
- Il y aura moins d'interaction en personne dans le processus de demande.
- Les gens perdront l'accès direct aux travailleurs sociaux en raison du système téléphonique centralisé.
- Le financement de l'accès numérique pour les téléphones portables, les ordinateurs, les plans de données et d'Internet, et la formation à la culture numérique est complètement absent du plan.
- Il n'y a pas de plan de financement supplémentaire pour le « soutien à la stabilité » ou les services intégrés (soutien pour la garde d'enfants, le handicap, la sécurité alimentaire, le logement, l'alphabétisation et l'apprentissage des langues, la santé mentale et la toxicomanie, l'établissement, la formation ou l'éducation et le transport).
- Il n'y a aucun moyen pour le public de savoir si ou comment ce nouveau plan sera utile et réussi, car il n'y a pas de mesures claires de la réussite.
- Rien n'indique que l'accès à l'aide sociale sera élargi aux personnes ayant un statut d'immigration précaire.
- Les clients de l'aide sociale n'ont pas été largement consultés avant que les changements ne soient mis en place.
- Il n'existe pas de modèle de financement transparent et solidaire entre la province et les municipalités/GSMR/CADSS.

Les taux d'aide sociale doivent être augmentés de manière sensible et immédiate!

Il faut prévoir une consultation et une conception conjointe avec les clients!

L'aide sociale doit être un modèle de service accessible, intégré, adapté, complet et simple pour soutenir les personnes les plus vulnérables de l'Ontario!



AMÉLIORER LA MODERNISATION DE L'AIDE SOCIALE (2)

TRANSFORMATION DES SERVICES D'EMPLOI

Ce que vous pouvez faire : Demandez une augmentation sensible et immédiate des taux d'aide sociale et la fin des règles punitives.

- Les services d'emploi du programme Ontario au Travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont été séparés du reste du système d'aide sociale. Les services d'emploi pour les clients font désormais partie d'Emploi Ontario.
- Ces soutiens sont désormais supervisés par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.
- De nouveaux gestionnaires de systèmes de services (GSS) sont choisis pour superviser les prestataires de services d'emploi.
- Les GSS sont sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel d'offres et peuvent être une entreprise privée, un organisme à but non lucratif, un organisme public (une municipalité, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) ou les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ou un consortium (groupe d'organisations).
- Jusqu'à présent, WCG (une société multinationale privée située en Australie), FedCap (une organisation sans but lucratif située aux États-Unis), un collège public et un consortium de GSMR ont remporté des appels d'offres pour effectuer ce travail.
- La transformation utilise un modèle de rémunération au rendement où les GSS sont payés après qu'un client a trouvé un emploi.
- Ce modèle a été mis à l'essai en Ontario, au Royaume-Uni et en Australie au cours des 25 dernières années. Il en résulte souvent de faibles taux de placement à long terme dans des emplois mal rémunérés, précaires et contractuels.
- Un nouveau questionnaire numérique, l'outil d'évaluation commune (Common Assessment Tool, CAAt), répartit les clients en trois catégories, selon le plus petit au plus grand nombre d'obstacles au travail.
- La phase 1 du lancement fait l'objet de prototype, les GSS de la phase 2.a ont été annoncés, la phase 2.b et la phase 3 sont à venir.

GRANDS PROBLÈMES DU NOUVEAU PLAN

Ce que vous pouvez faire : Demandez la suspension du processus de modernisation jusqu'à ce que le déploiement effectué jusqu'à présent soit étudié, que les résultats soient rendus publics et que les clients soient consultés. Demandez un financement accru pour les aides à la pré-embauche.

Dans le cadre du nouveau plan :

- il n'existe pas de parcours clair pour l'orientation vers le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH);
- il n'y a pas eu d'étude, d'évaluation et de publication des résultats des prototypes avant de poursuivre le déploiement des autres phases;
- il n'y a pas de nouveau financement pour les soutiens préalables à l'emploi (services de garde d'enfants, logement, formation, etc.).
- aucune mesure de protection pour éviter que les clients ne se perdent dans la confusion entre leur travailleur social de l'aide sociale et leur travailleur social d'Emploi Ontario.
- il sera peut-être plus difficile de maintenir les services publics et locaux dans ce modèle;
- les personnes handicapées ont été peu ou pas prises en compte, notamment les coûts extraordinaires et uniques de la vie avec un handicap et l'assurance d'un aménagement adéquat du lieu de travail pour les personnes handicapées qui peuvent travailler;
- il n'y a aucun moyen pour le public de savoir si ou comment ce nouveau plan sera utile et réussi, car il n'y a pas de mesures claires de la réussite.

Arrêtez le lancement jusqu'à ce que le plan puisse être étudié correctement!

Veillez à ce que les personnes handicapées fassent partie intégrante du plan!

La rémunération au rendement n'est pas la solution pour aider les gens à trouver un bon emploi!



DE MEILLEURS SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX POUR LES TRAVAILLEURS

AUGMENTER LES REVENUS DES TRAVAILLEURS À FAIBLE SALAIRE

Ce que vous pouvez faire : Exigez que le salaire minimum soit porté à 20 dollars avec des augmentations annuelles régulières qui reflètent le coût de la vie. Demandez aux candidats s'ils le feront, dans quel délai, et s'ils maintiendront l'indexation du salaire minimum sur l'inflation qui existe déjà dans la législation.

- les inégalités ont considérablement augmenté pendant la pandémie;
- le salaire minimum n'est passé que de 14 à 15 dollars au cours des quatre dernières années; ce taux est bien inférieur au taux d'inflation;
- avec l'augmentation du coût de la vie, de nombreux travailleurs ont du mal à s'en sortir;
- deux millions de travailleurs gagnent moins de 20 \$ l'heure en ce moment;
- la majorité des travailleurs faiblement rémunérés de la province sont des femmes;
- les travailleurs racisés représentent une part disproportionnée des emplois dont le salaire est inférieur à 20 dollars de l'heure.

L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION POUR UN TRAVAIL ÉGAL

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils sont en faveur de l'égalité de rémunération pour un travail égal.

- les travailleurs de l'Ontario ont besoin d'une loi qui leur garantisse un salaire, des avantages et des conditions de travail égaux pour un travail égal, quel que soit leur statut de travailleur à temps partiel, contractuel ou temporaire;
- la pratique du travail temporaire permanent, qui consiste pour les employeurs à proposer des contrats répétés à des travailleurs intérimaires pour un salaire inférieur, sans avantages et sans sécurité d'emploi, est un problème majeur pour les travailleurs de l'économie à faibles salaires;
- un salaire égal pour un travail égal découragera la pratique du travail intérimaire permanent et garantira l'accès des travailleurs à un emploi digne;
- La transparence des salaires doit également être assurée sur les lieux de travail afin de faire respecter les dispositions en matière d'égalité de rémunération; cela permettra de s'assurer que les travailleurs ne sont pas laissés pour compte;
- l'égalité de rémunération pour un travail égal est une question de justice de genre et de justice raciale, car les travailleurs qui subissent une inégalité de rémunération pour un travail égal sont de manière disproportionnée des femmes et des travailleurs racisés.

TOUT LE MONDE A BESOIN DE JOURS DE MALADIE PAYÉS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils acceptent de mettre en place un système permanent de 10 jours de maladie payés par l'employeur pour tous les travailleurs, et quand ils le feront.

- tous les travailleurs de l'Ontario méritent 10 jours de maladie permanents, adéquats, universels, accessibles sans interruption et payés par l'employeur;
- 57 % de l'ensemble des travailleurs et 78 % des travailleurs à faibles salaires ne bénéficient pas des jours de maladie payés au Canada;
- la législation sur les jours de maladie payés est une question de justice raciale, car les travailleurs racisés sont moins susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés;
- les travailleurs ne devraient pas avoir à choisir entre se rendre au travail en étant malade et perdre leur chèque de paye;
- les jours de maladie payés devraient être accessibles de manière transparente. Ils ne devraient pas nécessiter de certificat médical et ne devraient pas non plus être cumulés dans le temps.

Les travailleurs à faible salaire ont besoin d'une augmentation!

Les jours de maladie payés améliorent l'équité pour les femmes, les personnes handicapées et les personnes racisées.



SOUTENIR LES TRAVAILLEURS AYANT UN EMPLOI PRÉCAIRE

LA CLASSIFICATION INAPPROPRIÉ DÉPRIVE LES TRAVAILLEURS DE L'ENSEMBLE DE LEURS DROITS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils s'engagent à faire en sorte que tous les travailleurs aient accès à leurs droits en vertu de la Loi sur les normes d'emploi (LNE).

- de plus en plus de travailleurs se tournent vers le « travail à la demande » pour joindre les deux bouts; mais les travailleurs à la demande sont systématiquement classés à tort dans la catégorie des entrepreneurs indépendants, ce qui les prive des droits fondamentaux liés à l'emploi;
- tous les travailleurs devraient avoir accès à l'ensemble des prestations et des projections dans le cadre de la LNE; il ne devrait pas y avoir un ensemble distinct et moindre de droits du travail pour les travailleurs indépendants;
- il devrait incomber aux employeurs de prouver que les travailleurs sont réellement des entrepreneurs indépendants, et non aux travailleurs mal classés de prouver qu'ils sont mal classés;
- les avantages les meilleurs et les plus transférables pour les travailleurs indépendants ne sont pas un régime d'avantages distinct et moins transférable, mais plutôt l'accès à l'ensemble des droits et avantages accordés à tous les travailleurs.

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ONT BESOIN DE MEILLEURES PROTECTIONS

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats s'ils s'engageront à faire en sorte que les droits des travailleurs migrants soient protégés et appliqués.

- nous avons besoin de règles et d'une application plus rigoureuses pour protéger les droits des travailleurs migrants embauchés en Ontario;
- il faut créer un registre des employeurs qui embauchent des travailleurs avec des permis de travail temporaires, ce qui contribuerait à réduire la demande de recruteurs sans permis et faciliterait l'application de la loi;
- les employeurs de ressortissants étrangers doivent être conjointement et solidairement responsables avec les recruteurs du respect de la Loi sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi. Des sanctions plus sévères devraient être prévues pour les employeurs et les recruteurs qui enfreignent les règles;
- les travailleurs migrants doivent pouvoir déposer des plaintes anonymes pour toute violation du régime d'octroi de licences. La charge de la preuve des violations devrait incomber aux employeurs et non aux travailleurs.

Tous les travailleurs méritent de bénéficier de l'ensemble des droits, des protections et des avantages.



L'INVESTISSEMENT DANS L'AIDE JURIDIQUE

LES RECOUVREMENTS NUISENT AUX CLIENTS DES CLINIQUES

Ce que vous pouvez faire : Demandez aux candidats d'augmenter l'engagement financier de la province envers l'Aide juridique Ontario à 480 millions de dollars par an.

- en 2019, le gouvernement provincial a réduit de 30 % le financement d'Aide juridique Ontario; cela a réduit l'accès aux services juridiques par le biais des cliniques communautaires pour les Ontariens à faible revenu et vulnérables;
- un financement est nécessaire pour répondre à la demande accrue de services de traduction et d'interprétation;
- les clients autochtones, qui représentent 3 % de la population de l'Ontario, mais 14 % des clients d'Aide juridique Ontario, sont touchés de façon disproportionnée;
- plus de 50 % des clients servis par les cliniques juridiques ont un handicap mental ou physique;
- la contribution de la Fondation du droit de l'Ontario a été réduite de 75 % en raison de la pandémie, ce qui a aggravé le problème de financement;
- pour chaque dollar dépensé dans le financement de l'Aide juridique, le taux de rendement se situe entre 9 et 16 dollars.

Les Ontariens à faible revenu, y compris les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes racisées et les personnes ayant un statut d'immigration précaire, doivent avoir accès à la justice!

